



Quel prejudice, a votre avis , je doit reclamer... ?

Par **dabeul45_old**, le **05/11/2007** à **22:00**

bonjour avous tous , je me trouve dans le besouin de vos demander votre avis, voila... j ai louer une maison a un particulier , cette maison etais en renovation et lors de ma visite j ai pu remarquer qu il y avait encore pc de finition a faire , j ai negocier un prix de loyer de depart, nous avons demenager le 3 novembre , et la surprise le chauffage ne marche pas ni le ballon d eau chaude, j ai averti la proprietaire qui a demarcher pour faire reparer cette chaudiere , nous ne serons loger que le 8 novembre si tous va bien , la proprietaire na pas l air plus inquiete que ca, seulement moi j ai rendue les clef de mon ancienne location et je me retrouve a la rue avec femme et enfant en bas age, ceci pour simplifier mon histoire car je vous passe le stresse d un demenagement , d apres vous que doit je demander comme prejudice J ATTEND VOTRE REPONSE DANS LES MEILIEUR DELAIS;D AVANCE MERCI